

Adjoints Administratifs, L'administration ouvre enfin un examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif

Depuis des années la CGT réclamait l'ouverture d'un plan de requalification pour les adjoints administratifs permettant leur promotion comme secrétaire administratif par examen professionnel. La CGT insertion Probation a toujours défendu cette promotion notamment au vu de la réalité de l'activité des adjoints administratifs dans de très nombreux SPIP qui sont amenés à assumer des tâches relevant de missions statutaires de secrétaires administratifs. (<http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/recrutement-et-formation-5897/avis-douverture-5927/examen-professionnel-acces-au-corps-de-secretaire-administratif-123550.html>), la CGT poussera pour cette revendication tant que possible.

→ Critères & Modalités d'inscription :

- Les candidats doivent justifier, au 1er janvier 2019, d'au moins sept années de services publics. Cette notion de services publics englobe toutes les périodes accomplies, en qualité de fonctionnaire ou d'agent non titulaire de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics qui en dépendent. Les services publics sont exercés à titre civil et/ou militaire. Aussi, le service national est comptabilisé pour le calcul de cette période.
- Les inscriptions sont prévues du 03/02 au 01/03/2020 via le lien suivant : <http://www.metiers.justice.gouv.fr/metiers-administratifs-et-de-linformatique-12683/secretaire-administratif-12726/examen-professionnel-dacces-au-corps-de-secretaire-administratif-32909.html>
- L'épreuve écrite est prévue le 23 avril 2020 ; l'épreuve orale se déroulera au mois d'octobre 2020. La prise de fonction est prévue au 01/12/2020.
- La localisation des 51 postes proposés n'est pas encore connue ultérieurement.

→ Les épreuves :

Elles sont précisées par arrêté du 20 décembre 2019 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039675525&categorieLien=id>

- **L'écrit** : à partir d'un dossier documentaire à caractère administratif, en la résolution d'un cas pratique assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation de travail. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder vingt pages.
- **L'oral** : Il consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe normale ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Il s'appuie sur un dossier que le candidat transmet en amont sur son parcours et les acquis de son expérience. Pour rappel il existe de nombreuses formations proposées par l'administration pour vous aider à préparer cette épreuve.

Si la CGT se félicite de cette ouverture, il manque encore la possibilité pour les agents concernés de se voir promus sur place !

Au vu des carences de postes d'administratifs dans les SPIP cette possibilité devrait être offerte aux lauréats par l'administration !

C'est en tout cas ce que la CGT SPIP porte et continuera à porter !

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>